

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE
18 JUIN 2022

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

En présence de :

Monsieur Bernard FOUCHER, président de la commission
Monsieur Charles DUDOGNON, membre de la commission
Madame Sandrine JALLET-PILLOT, membre de la commission
Madame Amandine BLACHE, scrutateur volontaire lors de l'AG
Monsieur Thierry TISSOT, scrutateur volontaire lors de l'AG
Monsieur Alexis CORNIGLION, scrutateur volontaire lors de l'AG

Ont participé au dépouillement :

Monsieur Axel ESCALLE, salarié de la FFHG
Monsieur Cyril LAUGA, salarié de la FFHG
Monsieur Benjamin BILET, salarié de la FFHG
Madame Jocelyne BROUART, salariée de la FFHG
Madame Agnès GIBIER, salariée de la FFHG
Monsieur Olivier MOLINA, salarié de la FFHG

Après présentation de la Commission de surveillance des opérations électorales ;

Après avoir annoncé que le quorum est atteint, avec 67 clubs présents ou représentés (sur 118) pour un total de 489 voix (sur 691) ;

ELECTION DU COMITE DIRECTEUR

Vu l'article 2.2 des Statuts ;
Vu l'article 2.5.1 des Statuts ;
Vu l'article 3.2 du Règlement intérieur ;

La Commission de surveillance des opérations électorales a constaté qu'en application de l'article 3.2.2.3 du Règlement intérieur, en présence d'une seule liste déclarée recevable, cette liste est soumise à un vote « pour » ou « contre ».

Elle a également constaté que le bulletin de vote remis aux électeurs comportait uniquement la liste nominative soumise au vote. En conséquence, elle a décidé et informé préalablement au vote, l'ensemble des électeurs que, pour exprimer un vote « contre », il convenait de porter sur le bulletin remis la mention « contre », étant

BT *CD* *AC* *STP* *JS* *AB*

précisé que toute autre mention aurait pour effet de considérer le bulletin comme « nul ».

A la suite de cette information et aucune observation n'étant formulée par l'assemblée, les électeurs ont été invités à voter.

Après dépouillement réalisé en tenant compte des modalités et conditions matérielles énoncées ci-avant et après contrôle des opérations de vote et du dépouillement par la Commission de surveillance des opérations électorales et les scrutateurs,

L'Assemblée générale de la FFHG, réunie en séance du 18 juin 2022 :

- ✓ Elit au Comité directeur, à la majorité des voix : 421 voix pour et 31 voix contre (4 bulletins blancs ou nuls et 1 abstention), pour une durée de 4 ans, les membres suivants :

- Pierre-Yves GERBEAU
- Marieke NILLY
- Jonathan ZWIKEL
- Jean-David CAMUS
- Bruno MELIN
- Rodolphe INTSABY
- Sophie MAUFFREY
- Catherine GROSSETETE
- Pierre-Mary NEGRIER
- Céline MALAQUIN
- Patrick PARTOUCHE
- Fabrice LECLERC (médecin)
- Stéphan TARTARI
- Isabelle MER
- Caroline DUVAL
- Fabrice HURTH
- Morgan MADEC
- Pascale DURANDARD
- Philippe LACARRIERE
- Jean LEBLOND

ELECTION DU PRESIDENT

Vu l'article 2.3 des Statuts ;

Vu l'article 2.5.1 des Statuts ;

Vu l'article 4 du Règlement intérieur ;







Après contrôle des opérations de vote et de dépouillement par la Commission de surveillance des opérations électorales et les scrutateurs,

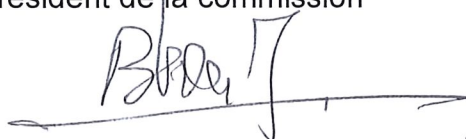
Sur proposition du Comité directeur, à l'unanimité des membres présents, nouvellement élus ;

L'Assemblée générale de la FFHG, réunie en séance du 18 juin 2022 :


- ✓ Elit Pierre-Yves GERBEAU comme président de la Fédération française de hockey sur glace avec 351 voix pour et 17 voix contre (Abstention : 73 voix, Nul : 24 voix, Bulletin blanc : 2).

.....

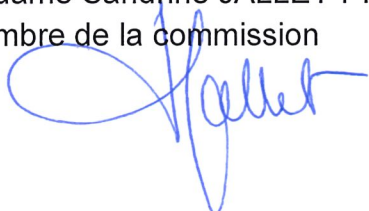
Monsieur Bernard FOUCHER
Président de la commission



Monsieur Charles DUDOGNON
Membre de la commission



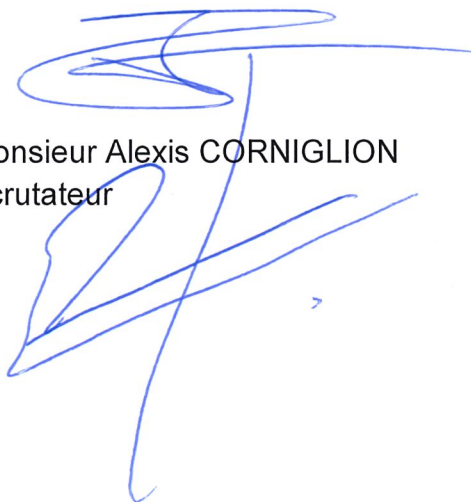
Madame Sandrine JALLET-PILLOT
Membre de la commission



Madame Amandine BLACHE
Scrutateur



Monsieur Thierry TISSOT
Scrutateur



Monsieur Alexis CORNIGLION
Scrutateur